



UNE ÉPREUVE DE POURSUITE SUR LEURRE

Important :

- Toutes les parties obligatoires de la demande doivent être remplies.
- Annexez une copie de tout document supplémentaire (l'original n'est pas nécessaire).
- Annexez une feuille supplémentaire au besoin.
- La demande doit être signée.
- La demande dûment remplie et les pièces justificatives doivent être envoyées à l'attention de la Division des expositions et des concours à l'adresse indiquée ci-dessus ou par courriel à l'adresse information@ckc.ca.

Nom

N° d'adhésion

Adresse postale

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone au domicile

Numéro de téléphone au travail

Adresse électronique

Si vous avez changé de nom, veuillez indiquer votre ancien nom : _____

Veuillez confirmer les énoncés suivants en cochant les cases appropriées.

Vous êtes membre en règle du Club Canin Canadien.

Vous êtes un résident autorisé du Canada.

Vous êtes âgé de 18 ans ou plus.

1. Indiquez comment vous avez participé aux concours sur le terrain de course sur leurre :

Nom du club : _____ Poste : _____ Date : _____

2. Veuillez nous fournir les documents suivants :

(a) lettre de recommandation d'un club de course sur leurre;

(b) lettre de recommandation d'un juge de concours sur le terrain de course sur leurre.



CODE DE DÉONTOLOGIE POUR JUGES

- Les juges et candidats doivent observer les *Règlements administratifs* du Club Canin Canadien, les règlements et les politiques établies par son Conseil d'administration ainsi que les règlements et les politiques se rapportant aux événements qu'ils sont appelés à juger.
- Les juges et candidats doivent être reconnus pour leur honnêteté, intégrité, impartialité et leur connaissance du sport et des races qu'ils jugent ou demandent de juger.
- Les juges sont hautement respectés parmi les cynophiles. En acceptant des engagements, tant au pays qu'à l'étranger, les juges agissent comme ambassadeurs du Club Canin Canadien, des juges du Club et des cynophiles. Leur comportement doit être à l'image du prestige dont ils jouissent et leurs actions, irréprochables.
- Les juges doivent reconnaître que la formation fait partie intégrante de leur tâche et par conséquent, suivre un programme de formation continue autodirigé.
- Les juges doivent se tenir au courant des politiques, normes et règlements relatifs aux événements et races qu'ils jugent.
- Les juges doivent demeurer impartiaux dans l'évaluation de chaque chien qu'ils jugent et attribuer à chaque animal le classement approprié selon les normes de l'événement et la concurrence dans la classe, sans égard au dossier du chien, à la publicité, aux liens d'amitié ou à toute autre considération.
- Les juges doivent traiter tous les exposants de façon courtoise, respectueuse et impartiale.
- Les juges doivent être conscients que leur comportement doit en tout temps refléter leur position au sein du monde cynophile.

J'atteste que les renseignements susmentionnés sont, à ma connaissance, véridiques et exacts. De plus, en apposant ma signature ci-après, j'atteste que je n'ai jamais été déclaré coupable d'une activité criminelle reliée aux animaux et que je me conformerai au *Code de déontologie pour juges* et aux *Règlements du programme de poursuite sur leurre* du Club Canin Canadien.

Date

Signature du candidat

À l'usage du bureau

Date d'envoi de l'examen : _____

Date de renvoi de l'examen : _____

Date d'approbation du permis de juger initial : _____

Date d'entrée en vigueur : _____

Date de réception

Numéro de référence

Date d'approbation

Approuvée par le CCC